



Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

+

2^e projet règlement 298-2022

2^e projet de règlement amendant le Règlement n° 165-2006 relatif au zonage

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier le Règlement de zonage n° 165-2006 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à une séance ordinaire tenue le 16 août 2022;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 16 août 2022;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 13 septembre 2022;

RÉSOLUTION N° 2022-09-130

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé la conseillère Katy Campeau et résolu à la majorité d'adopter le 2^e projet de règlement n° 298-2022 tel que décrit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2

L'article 4.17.1 b) est modifié par le texte suivant :

L'emploi de conteneurs, de wagons de chemin de fer, de remorque, d'autobus ou autres véhicules désaffectés de même nature est prohibé pour toutes fins sur l'ensemble du territoire, sauf dans la zone agricole, la zone agroforestière et la zone forestière, mais doit être pour usage agricole ou forestière. La condition à respecter est que cette construction ne doit pas être visible des voies publiques et des propriétés voisines, sauf en ce qui concerne un équipement pour production acéricole.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

André Lapointe
Maire

Véronique Fortin
Directrice générale et greffière-trésorière